

Nom commercial : Geranium robertianum Urtinktur P25

Numéro de la matière: 257571

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.03.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 13.03.14

## **1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Geranium robertianum Urtinktur P25

N° d'article 25757100

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3

H226

#### **Classification selon les Directives CE**

Classification

R10

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Attention

#### **Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

#### **Conseils de prudence**

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P370+P378.1

En cas d'incendie: utiliser eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse stable aux alcools ou produits extincteurs en poudre pour l'extinction.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Nom commercial : Geranium robertianum Urtinktur P25

Numéro de la matière: 257571

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.03.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 13.03.14

### Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

#### Phrase(s) de risque

10 Inflammable.

#### Phrase(s) S

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## 3. Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

#### Éthanol

No. CAS	64-17-5				
No. EINECS	200-578-6				
Concentration		38.0	-	45.0	%
Classification	F, R11				

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 2	H225
--	--------------	------

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### En cas d'ingestion

Consulter un médecin si nécessaire. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. ; En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

Nom commercial : Geranium robertianum Urtinktur P25

Numéro de la matière: 257571

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.03.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 13.03.14

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

#### Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec le corps. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

#### Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

#### Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

#### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Point d'ébullition

Valeur > 78 °C

Nom commercial : Geranium robertianum Urtinktur P25

Numéro de la matière: 257571

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.03.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 13.03.14

Source Banque de données de substances GESTIS  
(<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp>)

**Point d'éclair**

Valeur > 24 °C

Source Banque de données de substances GESTIS  
(<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp>)

**Pression de vapeur**

Valeur < 5.8 kPa

Source Banque de données de substances GESTIS  
(<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp>)

**Densité**

Valeur 0.930 à 0.950

Remarque Relative Density according specification

**10. Stabilité et réactivité****10.4. Conditions à éviter**

La chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Corrosion/irritation cutanée**

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

**Expériences issues de la pratique**

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

**Autres données**

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

**12. Informations écologiques****12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Nom commercial : Geranium robertianum Urtinktur P25

Numéro de la matière: 257571

Version : 1 / CH

Date de révision: 13.03.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 13.03.14

**Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Emballages contaminés**

Éliminer comme le produit non utilisé.

**14. Informations relatives au transport****Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1293

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TEINTURES MÉDICINALES

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage III

**Transport maritime IMDG/GGVSee****14.1. Numéro ONU**

UN 1293

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TINCTURES, MEDICINAL

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage III

**Transport aérien****14.1. Numéro ONU**

UN 1293

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TINCTURES, MEDICINAL

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage III

**15. Informations réglementaires****16. Autres informations****R-phrases listed in Chapter 3**

11 Facilement inflammable.

**Hazard statements listed in Chapter 3**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**Informations complémentaires**

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.